

## QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL—LES PENSIONS DE RETRAITE

Question n° 73—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien d'employés retraités du Canadien National touchent une pension inférieure à \$25 par mois?
2. Combien touchent une pension de \$25 par mois?
3. Combien touchent une pension de a) \$25.01 à \$29.99 par mois, b) \$30 à \$39.99 par mois, c) \$40 à \$49.99 par mois, d) \$50 à \$59.99 par mois, e) \$60 à \$69.99 par mois, f) \$70 à \$79.99 par mois, g) \$80 à \$89.99 par mois, h) \$90 à \$99.99 par mois, i) \$100 à \$124.99 par mois, j) \$125 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$299.99 par mois, m) \$300 par mois et plus?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous donne les renseignements suivants: Au 31 décembre 1969. 1. Nombre de pensionnés recevant moins de \$25 par mois, 465.

2. Nombre de pensionnés recevant \$25 par mois, 2,092.
3. Nombre de pensionnés touchant une pension de: a) \$25.01 à \$29.99 par mois, 538; b) \$30.00 à \$39.99 par mois, 1,079; c) \$40.00 à \$49.99 par mois, 878; d) \$50.00 à \$59.99 par mois, 838; e) \$60.00 à \$69.99 par mois, 749; f) \$70.00 à \$79.99 par mois, 802; g) \$80.00 à \$89.99 par mois, 841; h) \$90.00 à \$99.99 par mois, 964; i) \$100.00 à \$124.99 par mois, 2,261; j) \$125.00 à \$149.99 par mois, 2,190; k) \$150.00 à \$199.99 par mois, 3,664; l) \$200.00 à \$299.99 par mois, 5,022; m) \$300.00 et plus, 3,167.

Dans certains cas, le montant des pensions accordé par les chemins de fer Nationaux du Canada ne représente pas le montant total des pensions payables aux employés au titre des chemins de fer. Les pensions payables par le Canadien National aux employés internationaux en service au Canada et aux États-Unis s'appliquent à leur service au Canada seulement. Ces employés reçoivent également des rentes payables en vertu du «U.S., Railroad Retirement Act» ou le «Social Security Act» pour le service accompli aux États-Unis. Par exemple, dans le groupe recevant des pensions de moins de \$25 du Canadien National, il y a soixante-sept anciens employés internationaux qui reçoivent aussi des rentes du U.S. Railroad Retirement ou du Social Security au titre du service accompli aux États-Unis pour le compte du Canadien National. Le reste de ce groupe est composé d'employés qui ont choisi une retraite anticipée (avant l'âge de 65 ans) avec des pensions de base réduites (\$25), et d'employés qui ont travaillé pendant une très courte période, et payé de faibles cotisations.

LE CANADIEN NATIONAL—LA CAISSE DE RETRAITE

Question n° 74—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme globale figurait dans les livres de caisse de retraite des chemins de fer du Canadien National a) au 31 décembre 1968, b) au 31 décembre 1969, c) au 31 décembre 1970?
2. Quel taux d'intérêt les caisses ont-elles rapporté pendant a) 1968, b) 1969, c) 1970?
3. Quel taux d'intérêt a été porté au crédit de ces caisses pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1968, b) le 31 décembre 1969, c) le 31 décembre 1970?
4. Quelle somme tirée des cotisations des employés s'est ajoutée à ces caisses pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1968, b) le 31 décembre 1969, c) le 31 décembre 1970?
5. Quelle somme s'est ajoutée à ces caisses comme cotisation régulière de la compagnie National Canadien pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1968, b) le 31 décembre 1969, c) le 31 décembre 1970?
6. Combien d'argent le Canadien National a-t-il ajouté de l'argent à ces caisses par d'autres moyens pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1968, b) le 31 décembre 1969, c) le 31 décembre 1970?
7. Les chemins de fer du Canadien National doivent-ils de l'argent aux caisses susmentionnées et, dans l'affirmative, combien doivent-ils et quelles mesures prend-il pour payer ces dettes?
8. Quelle est la somme totale qui a été payée en pensions à même les caisses susmentionnées pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1968, b) le 31 décembre 1969, c) le 31 décembre 1970?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La Direction du Canadien National nous donne les renseignements suivants: 1. Le montant total des investissements, du comptant et des autres capitaux de roulement figurant aux livres de la caisse de retraite étaient les suivants: Au 31 décembre 1968, \$743,321,106; au 31 décembre 1969, \$743,349,551; au 31 décembre 1970, encore inconnu.

2. Pour calculer le taux d'intérêt, nous avons utilisé la formule du Bureau fédéral de la statistique et les renseignements demandés aux questions 1. et 3. Suivant cette formule, l'investissement est de: Investissements au début de l'exercice plus les investissements à la clôture, moins les salaires. Le taux obtenu sur cette base est de: 1968, 5.65 p. 100; 1969, 5.61 p. 100; 1970, encore inconnu.

3. Les intérêts nets des investissements de la caisse de retraite se sont élevés à: Année se terminant le 31 décembre 1968, \$38,214,027; année se terminant le 31 décembre 1969, \$41,835,484; année se terminant le 31 décembre 1970, encore inconnu.

4. La somme tirée des cotisations des employés qui s'est ajoutée à ces fonds a totalisé:

Cotisations des employés	Remboursements	Net	
Année se terminant le 31 décembre 1968	\$26,666,570	\$5,629,055	\$21,037,515
Année se terminant le 31 décembre 1969	27,663,135	4,759,081	22,904,054
Année se terminant le 31 décembre 1970		encore inconnu	

5. La somme que le Canadien National a ajoutée à ces caisses comme cotisations régulières était de: Année se terminant le 31 décembre 1968, \$41,304,672; année se

[M. Laprise.]

terminant le 31 décembre 1969, \$31,297,991; année se terminant le 31 décembre 1970, encore inconnu.